

COMMUNE DE ROCHEFORT-MONTAGNE**COMPTE RENDU DE SEANCE**

Séance du 26 Juin 2020

L' an 2020 et le 26 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle de la mairie sous la présidence de JARLIER Dominique Maire

Présents : M. JARLIER Dominique, Maire, Mmes : CHABORY Bernadette, COLON Myriam, DE TAPIA Sandrine, MOLLE Delphine, MONARCHA Nadine, PERTILE Florence, ROUQUIER Edith, MM : BOULAY Julien, BRANDELY François, CEYSSAT Dominique, FAURE Fabien, SEMBEL Joël, TORRES Jean-Eric, VALLEIX Simon

DECISIONS**réf : 2020_319 objet : Vote des taux d'imposition 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

- Taxe foncière (bâti).....: 16,10 %
- Taxe foncière (non bâti) : 69,03 %

réf : 2020_320 objet : Vote des budgets primitifs 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2020, arrêtés comme suit :

Budget Principal :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1.125.767,04 €	1.125.767,04 €
Section d'Investissement	1.048.672,32 €	1.048.672,32 €
TOTAL	2.174.439,96 €	2.174.439,96 €

Budget Eau et assainissement :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	147.646,21 €	147.646,21 €
Section d'Investissement	1.467.773,00 €	1.467.773,00 €
TOTAL	1.615.419,21 €	1.615.419,21 €

Budget Locaux Trésor Public :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	16.681,86 €	16.681,86 €
Section d'Investissement	26.531,43 €	26.531,43 €
TOTAL	43.213,29 €	43.213,29 €

réf : 2020_321 objet : Vote du budget primitif CCAS 2020

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à la majorité, approuve le budget primitif 2020 comme suit :

Section de Fonctionnement : 5.500 € (dépenses et recettes)

Section d'Investissement : néant

réf : 2020_322 objet : Régularisation Indemnité du Maire

Le Conseil Municipal,

Considérant que le Maire a été élu le 26 mai 2020 et que son indemnité court à compter de cette date, et non à compter du 10/06/2020 comme l'indiquait la délibération du 3 juin 2020.

- Décide, à l'unanimité, de régulariser l'indemnité du Maire pour la période du 26 mai au 9 juin 2020 et de lui verser l'indemnité correspondant au taux de 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. (taux maximal prévu par la loi : 51,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique).

réf : 2020_323 objet : Tarifs de l'Eau et de l'Assainissement 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020 comme suit :

- Eau
De 0 à 120 m³ : 1,20 € le m³
Au-dessus de 120 m³ : 0,60 € le m³
- Assainissement
de 0 à 6000 m³ : 0,70 € le m³
Au-dessus de 6 000 m³ : 0,45 € le m³

Location du compteur principal : 30 €
Location du compteur secondaire : 15 €

L'abonné doit prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger son ou ses compteurs contre le gel et les chocs extérieurs. A défaut, tout remplacement ou toute réparation seront effectués par la commune aux frais de l'abonné.

Le Conseil Municipal a par ailleurs décidé de fixer à 60 € la remise ou l'enlèvement d'un compteur d'eau à la demande d'un abonné.

réf : 2020_324 objet : Signature d'un contrat de location pour un photocopieur en Mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide changer le photocopieur de la mairie.
- Accepte le contrat de location présenté par la Société ABI Services, dont le siège social est situé 7 A rue d'Anterrieux 63100 Clermont-Ferrand.

Le contrat de location est de 20 loyers trimestriels de 500 € H.T, SOIT 600 € T.T.C. Le contrat inclut la réalisation de 25.000 copies noires et 33.000 copies couleurs par an. Les copies noires supplémentaires seront facturées sur la base de 0,004 € H.T et les copies couleurs sur la base de 0,04 € H.T.

- Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de location.

réf : 2020_325 objet : **Commission Communale des impôts directs**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs et lui demande de désigner 12 Commissaires titulaires et 12 Commissaires Suppléants. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les personnes figurant dans le tableau ci-dessous en qualité de commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs :

NOM-PRENOM	ADRESSE	NOM-PRENOM	ADRESSE
MINGAT Jean-pierre	Les Granges-Chemin de la Croix 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE	PLISSONNEAU Jean-Luc	Rue de la Sanadoire-Le Cros bas 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE
MEGEMONT Jean-Michel	Rue des Fontaines-Saint Martin de Tours 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE	FAUGERAS Michel	Route du Mont-Dore 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE
VALLEIX Alain	Impasse des Roses-Gioux 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE	MONESTIER Bernard	Chez Pilaud-Ancienne RN89 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE
GAUFFIER Claude	Rue du Puits-Montcheneix 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE	PIERRAT Christian	Lotissement les Monts-Dore 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE
CHABORY Alain	Route du Mont-Dore 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE	CHABORY Sébastien	Route de la roche branlante-Le Deveix 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE
COMTE Maurice	Chemin des Clidères - Chez Dias bas 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE	BERTRAND Dominique	Chemin de l'étang-La Gratade 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE
DELAGE Bernard	Route d'Orcival 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE	COHADE Guy	Rue Meunier-La Gratade 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE
BONNABRY Joël	La Plane 63210 PERPEZAT	COULON Roland	Route d'Orcival 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE
BOUCHEIX Jean-Louis	Route de Bordeaux 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE	BAUDONNAT Jean-Paul	Route d'Orcival 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE
ACHARD Rémy	Route de la Vallée 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE	PETIT Annie	Chemin de la croix-Les Granges 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE
TISSIER René	Grand Rue 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE	BARRADUC Marie-Josèphe	Montcheneix 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE
TAILLANDIER Dominique	Route d'Orcival 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE	SOUPE Jean-Paul	2 Route d'Herment-Chez Verdier 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE

réf : 2020_326 objet : **Tarifs des loyers et des charges des logements communaux**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur l'augmentation des loyers et des charges des logements communaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de

- Maintenir le montant des loyers et des charges tel que précisé dans le tableau suivant :

Résidence la Bughe – 4 Route de Bordas : 9 appartements				
Type d'appartement	Nr appt / étage	Surface	Loyer 2020	Charges 2020
F3	RdC	58 M2	420 €	83 €
F3	RdC	58 M ²	387 €	74 €
F3	RdC	68 M2	373 €	74 €
F3 bis	1er	68 M2	419 €	83 €
F3 bis	1er	68 M2	460 €	83 €
F3 bis	2eme	68 M2	455 €	83 €
F3 bis	2eme	68 M2	444 €	83 €
F4 bis	1er	80 M2	514 €	92 €
F4 bis	2eme	80 M2	470 €	92 €

Immeuble La Poste – 3 Rue des Ecoles : 4 appartements				
Type d'appartement	Nr appt / étage	Surface	Loyer 2020	Charges 2020
Studio meublé	3ème	28 M2	260 €	12 €
Studio vide	2ème	28 M2	195 €	12 €
F4	2ème	77-78 M2	350 €	12 €
F4	3ème	77-78 M2	370 €	12 €
Place de la Fontaine (ancienne mairie) : 1 appartement				
Type d'appartement	Nr appt / étage	Surface	Loyer 2020	Charges 2020
Studio meublé	2ème	37 M2	330 €	0 €
Place de la Fontaine (Nouvelle mairie) : 1 appartement				
Type d'appartement	Nr appt / étage	Surface	Loyer 2020	Charges 2020
F2	1er	62 M2	364 €	0
Route de Clermont (ancien trésor public) : 1 appartement				
Type d'appartement	Nr appt / étage	Surface	Loyer 2020	Charges 2020
F4 bis	1	-	423 €	0
Place de la Fontaine (ex-presse) : 1 appartement				
Type d'appartement	Nr appt / étage	Surface	Loyer 2020	Charges 2020
F3	1	57	272 €	0
Rue des Ecoles : 1 appartement				
Type d'appartement	Nr appt / étage	Surface	Loyer 2020	Charges 2020
F3	1	70	450 €	0
Rue des Ecoles : 1 garage				
Type d'appartement	Nr appt / étage	Surface	Loyer 2020	Charges 2020
Garage	1	0	50 €	0

réf : 2020_327 objet : Bail Commercial avec Mr RESCHE

Monsieur le Maire présente la demande de location du local de l'ancienne boucherie faite par Mr RESCHE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- Louer le local à Mr RESCHE pour la somme de 500 € par mois.
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place du bail commercial.

réf : 2020_328 objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les accords-cadres et marchés subséquents : groupement SIEG - TE63 ELEC 2021

Vu les articles L. 331-1 à L. 331-4 et L. 337-7 du code de l'énergie ;

Vu les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-7 du code de la commande publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1414-3 et L. 5211-10 ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'électricité ci-jointe en annexe.

Le groupement est constitué de façon permanente, autrement dit sans limite de durée ;

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme. Il sera chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents ;

La Commission d'appel d'offres du groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme, le coordonnateur du groupement.

Considérant que la loi relative à l'énergie et au climat du 9 Novembre 2019 fait évoluer la réglementation en terme de tarifs réglementés;
Considérant qu'à partir du 1er janvier 2021, la commune ne pourra plus bénéficier des tarifs réglementés;
Considérant que le SIEG-TE63 propose son expertise et ses services dans le domaine d'achats en électricité et propose une nouvelle convention de groupement d'achat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'Accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente décision ;
- **d'Autoriser** l'adhésion de la commune de Rochefort-Montagne au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats des segments C2, C3, C4 et C5 ;
- **d'Autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ;
- **d'Autoriser** Monsieur le Maire à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

réf : 2020_329 objet : Installation d'un Kit GSM pour les ascenseurs Mairie et Ecole

Monsieur le Maire présente le projet de travaux sur les ascenseurs de la mairie et de l'école avec l'installation d'un kit GSM permettant d'appeler les secours. Le montant du devis est de 520 € HT soit 572 € TTC par ascenseur avec un coût supplémentaire au contrat d'entretien de 12 € / mois HT par ascenseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis présenté par la société SARL Auvergne Ascenseurs.
- **Autorise** le Maire à signer le devis.

réf : 2020_330 objet : Facturation des repas pédagogiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas facturer aux familles les repas pédagogiques du 2ème Trimestre 2020 compte tenu de la crise sanitaire.

Le Maire
Dominique JARLIER

